

CENTRE D'ASSISTANCE DU DOMAINE DE RESPONSABILITÉ DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Violence basée sur le genre dans les situations d'urgence

Note d'information : réduction des risques de violences basée sur le genre – Une approche essentielle pour répondre aux priorités humanitaires fondamentales



Jeanne Ward | février 2024

Introduction

En 2015, le Comité permanent inter-organisations (IASC) a reçu l'aval pour publication des directives de l'IASC [pour l'intégration des interventions contre la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire](#). Ces « lignes directrices sur la violence basée sur le genre » établissent fermement que la réduction des risques de violence basée sur le genre est une responsabilité qui incombe à tous les acteurs humanitaires, et elles fournissent des orientations opérationnelles aux secteurs humanitaires pour qu'ils entreprennent des activités susceptibles de réduire de manière significative l'exposition à la violence basée sur le genre des populations touchées par les crises. Les lignes directrices sur la violence basée sur le genre ont été mises en œuvre dans pratiquement toutes les interventions humanitaires au niveau mondial.¹

Aussi important que soit le traitement de la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, il existe d'autres questions transversales que les secteurs humanitaires sont censés traiter (par exemple, le handicap, la protection, etc.). L'une des solutions proposées pour réduire la duplication ou la multiplicité des responsabilités transversales des secteurs consiste à adopter une **approche rationalisée**, dans laquelle les questions transversales sont regroupées dans le cadre d'une approche humanitaire globale unique ou d'une priorité thématique, telles que la responsabilité à l'égard des populations touchées ou la localisation. Bien que cette approche rationalisée soit censée maximiser les ressources et rendre la réponse humanitaire plus efficace, il peut y avoir des limites à l'adoption d'une approche rationalisée de la réduction des risques liés à la violence basée sur le genre. La rationalisation de la réduction des risques de violence basée sur le genre peut en fait réduire l'efficacité des interventions sectorielles au lieu de les améliorer.

Cette note d'information aborde cette question. Rédigée principalement à l'intention des non-spécialistes de la violence basée sur le genre, c'est-à-dire ceux qui travaillent dans des secteurs de l'intervention humanitaire autres que celui de la violence basée sur le genre, cette note commence par un examen de ce qu'implique la réduction des risques de violence basée sur le genre et de la manière dont elle soutient une

¹ Pour accéder aux lignes directrices sur la violence basée sur le genre et aux documents complémentaires, ainsi que pour obtenir des informations sur la manière de rejoindre une communauté de pratique avec d'autres professionnels humanitaires qui entreprennent de réduire les risques liés à la violence basée sur le genre, voir le site web des lignes directrices sur la violence basée sur le genre : <https://gbvguidelines.org>. Pour accéder à la foire aux questions (FAQ) sur les lignes directrices relatives à la violence basée sur le genre, veuillez consulter le site <https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/01/GBV-Guidelines-Key-Questions-Answered-Nov15.pdf>

bonne programmation humanitaire. Ensuite, deux priorités thématiques de l'intervention humanitaire sont examinées, à savoir la redevabilité envers les populations affectées et la localisation, et la manière dont la réduction des risques de violence basée sur le genre peut soutenir ces programmes est explorée. Puis, certaines des limites potentielles auxquelles pourraient se heurter les acteurs sectoriels pour rationaliser ou intégrer la réduction des risques de violence basée sur le genre dans ces domaines thématiques plus larges sont abordées. La note se termine par quelques enseignements clés sur la manière de promouvoir la réduction des risques de violence basée sur le genre dans tous les secteurs de la réponse humanitaire et d'assurer les meilleurs résultats pour la programmation sectorielle.

Qu'est-ce que la réduction des risques de violence basée sur le genre ?

L'objectif global de la réduction des risques de violence basée sur le genre est de rendre les systèmes et les services humanitaires sûrs et adaptés aux besoins et aux droits des femmes et des filles qui risquent d'être victimes de violence ou qui en ont été victimes. La réduction des risques de violence basée sur le genre concerne tous les secteurs de l'intervention humanitaire. Elle est distincte - mais complémentaire - de la programmation spécialisée dans la violence basée sur le genre, qui se concentre sur les services de réponse aux survivantes de la violence basée sur le genre (tels que les soins cliniques et le soutien psychosocial) et sur les interventions de prévention à plus long terme. Une caractéristique importante de la réduction des risques de violence basée sur le genre est que les responsabilités énoncées dans les lignes directrices sur la violence basée sur le genre ne visent pas à alourdir la charge de travail des acteurs humanitaires, mais plutôt à les aider à accomplir leur travail de manière plus efficace et efficiente.

Comment la réduction des risques liés à la violence basée sur le genre soutient-elle les principaux résultats humanitaires ?

Comme le soulignent les lignes directrices sur la violence basée sur le genre, **la réduction des risques** aide non seulement les secteurs à réduire les risques de violence basée sur le genre liés à la mise en œuvre des programmes, mais **elle favorise également la résilience des populations touchées et aide au relèvement** des communautés et des sociétés. Les principes et les approches fondés sur les droits, axés sur les survivantes et féministes qui guident la réduction des risques de violence basée sur le genre sont alignés sur de nombreux résultats humanitaires fondamentaux, tels que les solutions durables, l'inclusion, la représentation, la redevabilité et le partenariat, pour n'en citer que quelques-uns.

Les évaluations et les études de cas au niveau des secteurs et des programmes illustrent comment la réduction des risques de violence basée sur le genre est une bonne pratique, car elle aide les programmes sectoriels à mieux atteindre leurs propres objectifs.² Certains secteurs ont créé leurs propres lignes directrices globales qui s'appuient sur les lignes directrices sur la violence basée sur le genre et les renforcent.³ La réduction des risques liés à la violence basée sur le genre est liée à de nombreuses priorités actuelles de l'action humanitaire. Deux d'entre elles, la redevabilité envers les populations affectées et la localisation, sont décrits plus loin.

²Voir, par exemple,

Fisher J, Reed B, Vidal J. (2018). Le programme : « Éclairer le chemin » : L'éclairage, l'hygiène et le risque de la violence basée sur le genre au camp d'extension Omugo, Uganda. <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620606/rr-lighting-the-way-research-uganda-211218-en.pdf?sequence=3>; Oxfam (2018). Faire rayonner une lumière : comment l'éclairage à l'intérieur ou autour des installations sanitaires affectent le risque des violences basée sur le genre dans les camps. <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620605/gd-shining-light-sanitation-gender-211218-en.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

³ Voir, par exemple, l'orientation globale du Shelter Cluster : <https://sheltercluster.org/gbv-shelter-programming-working-group/documents/site-planning-guidance-reduce-risk-gender-based>

Quels sont les liens spécifiques entre la réduction des risques de violence basée sur le genre et la redevabilité à l'égard des populations affectées ?

La redevabilité envers les populations affectées est décrite par l'IASC comme « un engagement actif à utiliser le pouvoir de manière responsable, en tenant compte des personnes que les organisations humanitaires cherchent à aider, en leur rendant des comptes et en étant tenu responsable par elles ».⁴ La réduction des risques liés à la violence basée sur le genre soutient la redevabilité envers les populations affectées dans ces trois domaines.

- √ **Prendre en compte** signifie donner aux communautés une influence significative sur la prise de décision d'une manière qui soit inclusive, non discriminatoire et qui tienne compte de la diversité des communautés. La réduction des risques de violence basée sur le genre joue un rôle important dans l'élaboration de l'approche humanitaire relative à la redevabilité envers les populations affectées en identifiant et en soutenant l'attention portée aux femmes et aux filles ainsi que leur leadership. La réduction des risques de violence basée sur le genre rend les consultations avec les femmes et les filles systématiques dans les évaluations, le suivi et l'évaluation des programmes. De même, la réduction des risques de violence basée sur le genre ne se concentre pas seulement sur la satisfaction des besoins immédiats des personnes les plus touchées, mais aussi sur la promotion des droits et de l'autonomisation à long terme de diverses femmes et filles à tous les stades de l'intervention humanitaire.
- √ **Rendre compte**, c'est partager des informations de manière efficace et transparente entre les communautés. La réduction des risques liés à la violence basée sur le genre favorise non seulement l'engagement des communautés touchées, mais aussi l'élaboration de cadres de suivi des interventions et des résultats. La réduction des risques de violence basée sur le genre s'efforce également de garantir la sécurité et l'éthique dans la collecte et le partage des données, de sorte que le partage des informations se fasse d'une manière qui profite à tous les membres de la population touchée, y compris les femmes et les filles.
- √ **Rendre des comptes** signifie s'assurer que les communautés peuvent évaluer et si possible, modifier ou sanctionner les actions des intervenantes humanitaires. La réduction des risques de violence basée sur le genre exige que l'on prête attention aux inégalités qui sont à l'origine non seulement de la violence basée sur le genre, mais aussi d'autres formes de discrimination et d'exclusion subies par les femmes et les filles, et que l'on cherche à transformer les relations de pouvoir, en donnant aux femmes et aux filles une voix plus forte et une participation directe aux processus décisionnels. Il s'agit notamment de les inviter à contribuer aux stratégies de réponse humanitaire. Il s'agit également d'intégrer dans le suivi sectoriel des consultations permanentes avec les femmes et les filles sur les questions de sécurité et les conséquences involontaires potentielles.

Quels sont les liens spécifiques entre la réduction des risques de violence basée sur le genre et la localisation ?

La localisation peut être définie comme « un processus de reconnaissance, de respect et de renforcement du leadership des autorités locales et de la capacité de la société civile locale dans l'action humanitaire, afin de mieux répondre aux besoins des populations touchées et de préparer les acteurs nationaux aux futures réponses humanitaires. »⁵ Tout comme la redevabilité envers les personnes affectées, la localisation a fait l'objet d'une attention considérable au sein de la communauté humanitaire et a suscité des engagements de la part de presque tous les principaux donateurs humanitaires, des agences des Nations Unies et des

⁴ IASC (n.d.) Redevabilité à l'égard des populations affectées : Un bref aperçu.

https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2015-12/iasc_aap_psea_2_pager_for_hc.pdf

⁵ Roepstorff, K. (2020) Un appel à la réflexion critique sur l'agenda de la localisation dans l'action humanitaire, *Third World Quarterly*, 41(2), 284-301, DOI : [10.1080/01436597.2019.1644160](https://doi.org/10.1080/01436597.2019.1644160).

ONG internationales.

La réduction des risques de violence basée sur le genre joue un rôle crucial dans la promotion de l'agenda de localisation dans les interventions humanitaires **en remettant en cause les déséquilibres de pouvoir et en mettant au centre les voix et l'action des intervenantes locales, à savoir les femmes.** Les lignes directrices sur la violence basée sur le genre soulignent l'importance d'une « participation active de tous les membres des communautés touchées ; cela inclut le leadership et la participation significative des femmes et des filles - aux côtés des hommes et des garçons - dans toutes les activités de préparation, de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. »⁶

Parmi les bonnes pratiques liées au leadership et à l'implication des femmes et des organisations de défense des droits des femmes dans la réduction des risques de violence basée sur le genre, on peut citer les acteurs du secteur qui aident les organisations pour les droits de la femme à mener des audits de sécurité, à défendre leurs besoins et leurs droits au sein des systèmes de réponse humanitaire, à s'engager en tant que co-partenaires dans les efforts de programmation et de suivi de la réduction des risques de violence basée sur le genre, à faciliter et/ou co-faciliter la formation et d'autres formes de renforcement des capacités liées à l'atténuation des risques de violence liée au sexe. Certains secteurs ont élaboré des orientations qui soulignent l'importance de promouvoir le leadership et l'engagement des femmes et des filles, conformément aux principes fondamentaux de la réduction des risques de violence basée sur le genre.⁷

Les responsabilités en matière de réduction des risques de violence basée sur le genre devraient-elles être intégrées dans des efforts plus larges visant à garantir responsabilité à l'égard des populations touchées et/ou la localisation ?

Comme mentionné dans l'introduction de cette note d'information, les intervenantes humanitaires sont invitées à intégrer de multiples questions transversales dans leur travail. Outre la réduction des risques de violence basée sur le genre, d'autres responsabilités existent, par exemple l'intégration de l'âge et du handicap, l'intégration du genre et l'intégration de la santé mentale et des services psychosociaux. Pour réduire la duplication des travaux, une solution proposée a été de rationaliser les questions transversales ou de fusionner ces multiples questions dans le cadre d'interventions associées à un vaste domaine thématique de l'action humanitaire, tel que la responsabilité à l'égard des populations touchées ou la localisation. Si cette approche permet de gagner en efficacité dans certaines responsabilités d'intégration, certains aspects importants de la réduction des risques de violence basée sur le genre ne sont pas reconnus ou abordés dans ces domaines thématiques plus vastes.

Les lignes directrices sur la violence basée sur le genre mettent en évidence des actions très spécifiques qui peuvent être entreprises pour améliorer la programmation sectorielle. Elles soulignent également que le fait de ne pas entreprendre ces actions « peut conduire les intervenantes humanitaires à ne pas assumer leurs responsabilités les plus fondamentales en matière de promotion et de protection des droits des populations touchées ».⁸ Ainsi, la rationalisation de la réduction des risques de violence basée sur le genre afin que des mesures explicites et ciblées soient intégrées dans des approches plus générales peut avoir des conséquences imprévues spécifiques. Certaines d'entre elles sont présentées ci-dessous.

⁶ Lignes directrices de l'IASC sur la violence basée sur le genre, p. 4.

⁷ Par exemple, le groupe sectoriel WASH a formulé cet objectif dans ses cinq engagements minimaux et dans la boîte à outils sur la sécurité et l'accessibilité qui l'accompagne. Voir <https://gbvguidelines.org/document/wash-minimum-commitments-to-safety-and-dignity-framework-and-tools/>

⁸ Lignes directrices de l'IASC sur la violence basée sur le genre, p. 15.

Schéma 1 : risques potentiels pour les secteurs qui n'entreprennent PAS de réduction des risques de violence basée sur le genre⁹

Zones d'opérations humanitaires	Exemples de préjudices causés aux populations touchées par l'ABSENCE de mesures de lutte contre la violence basée sur le genre
Coordination et gestion des camps	Lorsque les droits et les besoins des femmes célibataires et d'autres groupes à risque ne sont pas pris en compte lors de la planification du site, ces personnes peuvent être placées dans des zones isolées et/ou non protégées, ce qui les expose au harcèlement sexuel et à la violence.
Protection de l'enfance	Les espaces adaptés aux enfants qui sont aménagés dans des sites isolés ou qui ne disposent pas de personnel féminin peuvent accroître l'exposition des enfants, en particulier des filles, à la violence. Si le personnel n'a pas reçu une formation appropriée, il est possible que les risques de violence basée sur le genre et d'autres formes de violence à l'encontre des filles et des garçons ne soient pas reconnus, ou que les mesures nécessaires ne soient pas prises pour garantir que les enfants survivants aient accès à des services de soins et de soutien. Les enfants peuvent être exposés à un risque accru d'exploitation et d'abus sexuels de la part des travailleurs humanitaires si le personnel travaillant dans les espaces amis des aux enfants n'a pas été correctement contrôlé.
Éducation	Les programmes d'éducation qui ne tiennent pas compte des droits, des besoins et des vulnérabilités des élèves peuvent accroître le risque d'exploitation par les enseignants, d'abandon scolaire et de mariage d'enfants et/ou de mariage forcé. Les écoles situées loin des habitations peuvent empêcher les enfants, en particulier les filles, de les fréquenter et/ou augmenter le risque de harcèlement ou d'agression sexuelle pendant les longs trajets.
Sécurité alimentaire et agriculture	Lorsque l'accès à la nourriture est insuffisant, les femmes et les filles, qui sont le plus souvent chargées de trouver du combustible et de la nourriture, risquent de s'aventurer dans des zones non protégées où elles sont exposées à un risque accru d'abus sexuels, y compris la prostitution forcée et/ou sous la contrainte.
Santé	Les prestataires de soins de santé qui ne sont pas formés ou préparés à accueillir les enfants et les adultes survivantes de violence basée sur le genre sans jugement créent un obstacle à l'accès à des services vitaux.
Logement, terre et propriété	Le respect des normes et pratiques traditionnelles dans les programmes de Logement, terre et propriété - telles que l'héritage des veuves, l'héritage entre hommes ou la propriété foncière accordée aux hommes du ménage - peut accroître la vulnérabilité des femmes à des activités de subsistance dangereuses (par exemple, la prostitution forcée et/ou contrainte), ainsi qu'à la violence entre partenaires intimes et à d'autres formes de violence domestique.
Lutte Anti-Mine humanitaire	Il est possible que les femmes et les filles directement blessées lors d'une explosion aient moins de chances que les hommes de bénéficier d'un soutien pour leur réadaptation physique et leur réinsertion socio-économique. Leur handicap peut à son tour augmenter le risque de violence entre partenaires intimes et d'autres formes de violence domestique.
Moyens de subsistance	Cibler les femmes et les adolescentes dans les programmes de subsistance sans tenir compte des risques liés à l'évolution des rôles entre les sexes peut accroître leur exposition à la violence exercée par leur partenaire intime et/ou les hommes de leur communauté.

⁹ Extrait des directives du Comité permanent inter-agences sur la violence basée sur le genre, p. 15

Nutrition	Si la prévention de la violence basée sur le genre n'est pas intégrée dans les programmes de nutrition, les familles pauvres risquent d'essayer de satisfaire les besoins nutritionnels de leurs filles par le biais de mariages d'enfants et/ou de mariages forcés, ou de sacrifier la nutrition des enfants de sexe féminin pour répondre aux besoins des enfants de sexe masculin. Les mères affaiblies par un mauvais état nutritionnel risquent également d'être moins à même de protéger leurs enfants contre la violence basée sur le genre et d'autres formes de violence.
Protection	Les activités de suivi de la protection qui ne tiennent pas compte des principales considérations éthiques liées à la collecte de données sur la violence basée sur le genre peuvent exposer les survivantes à un risque de stigmatisation et de représailles s'ils sont démasqués.
Abri, installation et rétablissement	Lorsque les programmes ne tiennent pas compte des droits et des besoins des personnes qui n'ont pas les compétences ou la force physique nécessaires pour collecter des matériaux de construction ou entreprendre des travaux de construction, ces personnes peuvent être contraintes d'échanger des faveurs sexuelles ou autres contre des matériaux de construction pour leurs abris et/ou une aide à la construction. En outre, si les acteurs chargés des abris, des établissements et du rétablissement, en particulier dans les camps, ne disposent pas de protocoles pour construire de nouveaux abris pour les personnes qui doivent quitter leur logement actuel, les femmes et les filles pourraient être empêchées de fuir un environnement domestique violent.
Eau, assainissement et hygiène	L'absence d'accès sécurisé aux points d'eau et de latrines accessibles et séparées par sexe ainsi que de salles de bain peut exposer les femmes, les jeunes filles et d'autres groupes à risque à des agressions sexuelles.

Outre ces conséquences involontaires spécifiques, la rationalisation de la réduction des risques de violence basée sur le genre dans des domaines thématiques plus larges telles la responsabilité à l'égard des populations touchées ou la localisation présente d'autres dangers. Il s'agit notamment de :¹⁰

- **Occulter plutôt que révéler les besoins des femmes et des filles.** La rationalisation de la lutte contre la violence basée sur le genre crée le risque que les évaluations et le travail qui s'ensuit ne tiennent pas compte de la dimension de genre. **(voir encadré 1.)**
- **Promouvoir la neutralité vis-à-vis du genre.** Si la réduction des risques de violence basée sur le genre (et les programmes spécialisés dans ce domaine) soutient une approche intersectionnelle pour comprendre les risques et les vulnérabilités de diverses femmes et filles, les faits montrent que l'intégration de la réduction des risques de violence basée sur le genre dans des domaines thématiques plus larges peut entraîner une tendance à regrouper toutes les formes de violence interpersonnelle sous un même chapeau, occultant ainsi les dynamiques particulières de genre et de pouvoir qui sont à l'origine de la violence basée sur le genre.¹¹
- **Réduire l'espace et les ressources déjà limités consacrés aux femmes.** L'attention portée à la

¹⁰ L'exemple du Népal dans l'encadré 1 et d'autres points clés sont tirés d'un document rédigé par COFEM (2017), Eclipsed : Quand un vaste programme de protection occulte les besoins des femmes et des jeunes filles. <https://cofemsocialchange.org/learning-advocacy-tools/cofem-svri-paper-video-series/>

¹¹ Dans les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre, cela s'est produit lorsque, par exemple, les approches de protection générale ont occulté les facteurs et les besoins de réponse différents pour la violence subie par les femmes par rapport à la violence subie par les hommes. Cela a conduit à des situations où les hommes et les garçons survivants de violences sont simplement ajoutés aux politiques, cadres et programmes existants en matière de violence basée sur le genre, initialement élaborés pour répondre aux droits et aux besoins des femmes et des filles. Un exemple est la demande des donateurs dans de nombreuses situations d'urgence humanitaire à travers le monde que les espaces sûrs pour les femmes et les filles incluent des programmes pour les survivants masculins de la violence. Pour plus de détails, voir <https://cofemsocialchange.org/wp-content/uploads/2018/11/Paper-2-Reframing-language-of-'GBV'-away-from-feminist-underpinnings.pdf>

violence basée sur le genre est sous-financée dans toutes les situations d'urgence humanitaire. L'intégration de la réduction des risques de violence basée sur le genre dans des programmes humanitaires plus larges risque d'entraîner une nouvelle diminution du financement de la lutte contre la violence basée sur le genre.¹²

- **Ne pas soutenir le changement transformateur.** L'intégration de la réduction des risques de violence basée sur le genre dans la responsabilité à l'égard des populations touchées et/ou la localisation peut en fait aller à l'encontre du changement recherché par ces deux programmes humanitaires plus vastes. Les déséquilibres de pouvoir qui sont spécifiquement pris en compte dans la réduction des risques de violence basée sur le genre peuvent être négligés. Les femmes et les jeunes filles peuvent être mises à l'écart alors qu'elles sont des agents essentiels d'un changement social positif qui constitue le fondement d'un redressement durable.

Encadré 1 : Risques liés à l'intégration de la violence basée sur le genre dans la rubrique Protection

Dans un exemple tiré du Népal après le séisme, l'absence de redevabilité envers les femmes et les filles des populations touchées et de dialogue avec elles a fait que, même si les femmes et les filles ont demandé à plusieurs reprises dans des évaluations multisectorielles que l'hygiène menstruelle soit une priorité, elles n'ont pas reçu suffisamment de produits d'hygiène féminine. Au Népal, les femmes et les jeunes filles sont exposées au risque de violence sexuelle en raison de la pratique néfaste du *chhaupadi*, qui oblige les jeunes filles à vivre à l'extérieur de la maison lorsqu'elles ont leurs menstruations. Les filles qui ont dormi ailleurs pendant leurs menstruations étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer avoir été violées depuis le tremblement de terre que les autres filles. Les discussions avec la « communauté » au sens large n'ont pas mis en lumière cette question, car les besoins des femmes et des filles n'ont pas été considérés comme prioritaires par les décideurs — tant au sein de la communauté locale que de la communauté humanitaire internationale.

Principaux enseignements pour les intervenantes humanitaires

- La réduction des risques de violence basée sur le genre doit être au cœur d'une bonne programmation humanitaire.
- Les efforts de rationalisation des questions transversales sont compréhensibles compte tenu de la portée de ces questions et du risque de chevauchement dans la programmation de ces questions.
- Cependant, le fait d'intégrer la réduction des risques de violence basée sur le genre à d'autres questions transversales dans des programmes humanitaires plus vastes, tels que la responsabilité à l'égard des populations touchées ou la localisation, risque de compromettre le succès de la programmation sectorielle. Elle risque également de saper et/ou de diluer les objectifs poursuivis par ces programmes humanitaires plus vastes.
- Il est important de lier la réduction des risques de violence basée sur le genre à d'autres priorités humanitaires, mais pas au point qu'il n'y ait plus de travail spécifique et ciblé sur la réduction des risques de violence basée sur le genre. Non seulement le fait de l'intégrer réduirait l'efficacité du travail sectoriel sur la réduction des risques de violence basée sur le genre, mais cette approche risquerait également d'annuler les succès du secteur en matière de droits, de sécurité et de protection des femmes et des jeunes filles.
- Les priorités humanitaires telles que la responsabilité à l'égard des populations touchées et la localisation doivent être complétées par la réduction des

¹² Un rapport semestriel de 2022 du Cluster Protection mondial a souligné que la violence basée sur le genre est l'un des domaines les plus sous-financés au sein de Cluster protection. Voir https://www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-09/gpc_protection_funding_mid-year-review_2022.pdf

risques de violence basée sur le genre pour être plus efficaces. La promotion de la réduction des risques de violence basée sur le genre s'aligne sur les engagements humanitaires visant à répondre aux droits et aux besoins des femmes et des filles dans le cadre des interventions humanitaires, et les renforce. Cela est particulièrement important dans le contexte mondial actuel d'extrémisme politique et idéologique, qui a accéléré un contrecoup en matière de droits des femmes.

Le Centre d'assistance du Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre

Le Centre d'assistance du Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre est un service unique de recherche et de conseil technique qui vise à inspirer et à soutenir les actrices humanitaires afin d'aider à prévenir, à atténuer et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations d'urgence. Géré par Social Development Direct, le Centre d'assistance du Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre bénéficie des contributions d'un répertoire mondial d'expertes seniors en matière de genre et de violence basée sur le genre qui sont prêtes à aider et à guider les actrices humanitaires de première ligne sur la prévention, la réduction des risques et les mesures de lutte contre la violence basée sur le genre conformément aux normes, directives et pratiques exemplaires internationales. Les points de vue ou opinions exprimés dans les produits du Centre d'assistance du Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre ne reflètent pas nécessairement ceux de toutes les adhérentes du Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre, ni de toutes les expertes du répertoire du Centre d'assistance de SDDirect.

Le Centre d'assistance du Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre

Vous pouvez contacter le Centre d'assistance du Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre en nous envoyant un e-mail à l'adresse suivante : enquiries@gbviehelpdesk.org.uk

Le Centre d'assistance est disponible de 09 h 00 à 17 h 30 GMT du lundi au vendredi.

Nos services sont gratuits et confidentiels.